



PRÉFET DU CALVADOS

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique

Société ERDF Commune de Fontaine Etopefour

Le Préfet du Calvados
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Énergie, notamment ses articles L. 323-11 et R. 323-26 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et R. 122-1 et suivants ;

Vu la demande d'approbation du projet d'ouvrage, présentée au titre du code de l'énergie par la société ERDF, représentée par M. Olivier Lefebvre, relative à son projet de création d'un poste de transformation électrique 90000 V/20000 V sur la commune de Fontaine Etopefour ;

Vu le dossier déposé à l'appui de la demande d'approbation du projet d'ouvrage ;

Vu les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires des domaines publics ;

Vu l'absence d'avis de l'autorité environnementale à la date du 3 janvier 2016 suite à sa saisine enregistrée le 3 novembre 2015 ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif, en date du 17 février 2016, désignant Monsieur Pierre Michel, ingénieur conseil retraité, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Noël Laurence, retraité de l'armée de l'air, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Considérant que ce projet est soumis aux dispositions des articles L. 123-2 et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement et qu'il y a lieu de procéder à une enquête publique sur la demande susvisée ;

Sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé du **lundi 11 avril au vendredi 13 mai 2016**, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à l'approbation du projet d'ouvrage présentée par la société ERDF, représentée par Monsieur Olivier Lefebvre, concernant le projet de création d'un poste de transformation électrique 90000 V/ 20000 V sur la parcelle ZB 544 de la commune de Fontaine-Etoupefour (14790).

Article 2 : L'enquête sera ouverte sur la commune de Fontaine-Etoupefour. Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et les avis formulés lors de la consultation, sera déposé à la mairie de Fontaine-Etoupefour (14790) où il sera consultable aux lieux et heures habituelles d'ouverture au public, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 14h à 19h. Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, et tenu à sa disposition.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées au commissaire-enquêteur par correspondance en mairie de Fontaine-Etoupefour, où elles seront tenues à disposition du public dans les meilleurs délais.

Article 3 : Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, un avis au public sera affiché en mairie de Fontaine-Etoupefour.

Les certificats justifiant du bon accomplissement de ces formalités seront adressés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le même avis sera affiché par le responsable du projet au voisinage des lieux prévu pour la réalisation du projet.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par une attestation établie par le responsable du projet.

Un avis au public sera annoncé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Ouest-France » et « Liberté- Le Bonhomme libre » aux frais du demandeur.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires des domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la Préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>), quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Article 4 : Monsieur Michel, commissaire enquêteur titulaire, sera présent en mairie de Fontaine-Etoupefour et se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations écrites et orales les jours et heures suivants :

- le lundi 11 avril 2016, de 9h00 à 12h00 ;
- le samedi 23 avril 2016, de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 13 mai 2016, de 9h00 à 12h00.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine le responsable du projet et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rédigera :

- un rapport comprenant l'objet du projet, la liste des pièces figurant au dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet en réponse aux observations du public ;
- ses conclusions motivées qui devront préciser si elles sont favorables ou non au projet.

Il adressera à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le dossier de l'enquête déposé en mairie de Fontaine-Etoupefour, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 5 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au président du Tribunal Administratif, au demandeur et au maire de Fontaine-Etoupefour.

Toute personne pourra en prendre connaissance à la mairie de Fontaine-Etoupefour et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pendant un an. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de la Préfecture du Calvados pendant un an.

Article 6 : Le Préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage présentée par ERDF et objet de la présente enquête publique.

Article 7 : Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Monsieur Olivier Lefebvre, chargé du projet au sein de la société ERDF au 02 35 07 20 29.

Article 8 : La Secrétaire Générale de la Préfecture du Calvados, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie, le commissaire-enquêteur et le Maire de Fontaine-Etoupefour sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société ERDF.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen le 15 mars 2016

Pour le Préfet du Calvados et par délégation,
la secrétaire générale



Corinne CHAUVIN

Copie du présent arrêté est adressée à :

- M. le Président du Tribunal Administratif ;
- Monsieur le Maire de Fontaine-Etoupefour ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Monsieur Michel, commissaire-enquêteur titulaire.